

DESCRIPTION DES VEHICULES DE MARQUE MOIROUD

0. GENERALITES

- 0.1 Constructeur : Remorques MOIROUD S.A.S. - Z.I. Le Chanay
9, rue Marius Berliet - 69720 SAINT BONNET DE MURE
- 0.3 Marque : MOIROUD
- 0.4 Désignation commerciale : TB1250
- 0.5 Catégorie internationale : 02
- 0.6 Genre : REMORQUE (REM) ou REMORQUE SPECIALISEE (RESP)
- 0.7 Type : TB1250 - variante : sans objet

Version :	Equipement :
FA	Timon réglable en hauteur de type FA
VB	Timon réglable en hauteur de type VB
TD	Timon rigide non réglable en hauteur

0.7.1 Décodage des TVV : sans objet

1. CONSTITUTION GENERALE

- 1.1 Nombre d'essieux et de roues :
1 essieu marque AL-KO - type B 1200-5 - 2 roues simples

1.2 Dimensions des pneumatiques :

version	dimensions	Indice de charge et de vitesse mini
FA	175 R 14 C	93 N
VB et TD	175 R 14 C ou 155/70 R 12	

1.3 Constitution du châssis : le châssis, entièrement métallique est constitué de longerons entrecroisés de traverses en acier.

Dispositif d'attelage : l'attache principale est constituée de :

version	Equipement et n° d'homologation
FA	. un timon rigide TC9252 (e1*94/20*0177) . une entretoise TER9252 (e1*94/20*0183) . une commande de freinage FA1.4/1 avec un anneau (e1*94/20*0192)
VB	. un timon rigide, une entretoise et une commande de freinage 162VB-2 (e1*94/20*1157)
TD	. un timon rigide R16 (e1*94/20*0274) ou un timon rigide R26 (e1*94/20*0280) ou un timon rigide M160D (e11*94/20*4492) . une commande de freinage 161K (e1*94/20*0267)
Pour toutes les versions	un anneau D40 (e1*94/20*0241) ou D50 (e1*94/20*0242) ou N76 (e1*94/20*0243) ou F68 (e1*94/20*0244) ou 76N (e11*94/20*1500) ou 50D (e11*94/20*1501) ou 40D (e11*94/20*1502) ou 68B (e11*94/20*1504) ou une tête à rotule AK160 (e1*94/20*0159)

- une béquille ou une roue jockey réglable en hauteur

2. MASSES ET DIMENSIONS (kg et m)

Au sein de la présente notice, les essieux sont numérotés de l'avant du véhicule vers l'arrière.

2.1	Masse en charge maxi admissible en service dans l'Etat (PTAC) :	1250
2.4	Masse en charge techniquement admissible :	1250
2.5	Charges maximales admissibles :	
2.5.1	Sur l'essieu :	1250
2.5.4	Sur l'attelage :	75
2.7	Voie arrière :	de 1 à 2,4
2.8	Empattement :	de 1,825 à 6,3

véhicules livrés carrossés

2.9	Poids à vide du véhicule en ordre de marche : (ces poids peuvent augmenter en fonction des options d'équipement)	
2.9.0	Total :	250
2.9.1	Sous essieu :	230
2.9.4	Sous attelage :	20
2.10	Porte-à-faux avant :	de 1,85 à 6,325
2.11	Porte-à-faux arrière :	
2.11.1	Sans ferrure ni accessoire :	de 0,63 à 5,105
2.11.2	Avec ferrures et accessoires :	de 0,75 à 5,225
2.12	Longueur hors tout :	
	Sans la flèche d'attelage :	de 1,5 à 10,45
	Avec la flèche d'attelage :	de 2,6 à 11,55
2.13	Largeur hors tout :	de 1.2 à 2,55

5. SUSPENSION

5.2 Suspension arrière : suspension mécanique à bras tiré et caoutchouc travaillant en compression.

7. FREINAGE

7.1 Frein de service : frein à inertie agissant sur toutes les roues

	Marque	Type	N°
Dispositif de commande :	AL-KO	FA 1.4	361.0003.05
	ou : AL-KO	161VB-2	361.0002.01
	ou : AL-KO	161S	361.284.83
Freins	AL-KO	2051	361.056.86

7.3 Frein de secours :

7.3.1 Frein en cas de rupture d'attelage : câble de sécurité accroché d'une part à un point fixe du véhicule tracteur et d'autre part au levier du frein de stationnement de la remorque.

7.4 Frein de stationnement : un levier à crémaillère agit sur les câbles du frein principal et maintient le véhicule chargé au P.T.A.C. sur une pente de 18 %.

7.5 Mode de transmission des efforts aux roues :

7.5.1 Frein de service : par tringle et câbles.

7.5.2 Frein de secours : par tringle et câbles.

7.5.2.1 En cas de rupture d'attelage : câble de sécurité accroché d'une part à un point fixe du véhicule tracteur et d'autre part au levier du frein de stationnement de la remorque.

7.5.3 Frein de stationnement : par tringle et câbles.

7.8 Type de frein :

7.8.1 Frein de service :

7.8.1.1 Essieu 1 : Tambours solidaires des moyeux par écartement de deux mâchoires intérieures débrayables en marche arrière (recul automatique).

7.8.2 Frein de secours

7.8.2.1 En cas de rupture d'attelage : à tambours.

7.8.3 Frein de stationnement : à tambours.

8. CARROSSERIE

8.1 Carrosserie :

- Pour le genre REMORQUE (REM) :

- . PLATEAU (plateau fixe ou basculant, avec ou sans ridelles, pouvant être équipé de rampes de montage amovibles)
- . PTE ENG (plateau à usage spécifique porte engin)
- . BENNE (benne basculante arrière ou latérale)
- . FOURGON (carrosserie fermée)
- . BACHE (remorque fermée par une bâche plate ou surélevée)
- . CIT EAU (remorque équipée de citerne à eau)
- . CARB LEG (remorque équipée de GRV pour fioul de capacité 450 ou 650 litres)

- Pour le genre REMORQUE SPECIALISEE (RESP) :

- . TRAVAUX (remorque équipée d'un groupe électrogène, ou d'un matériel fixe sans moteur, non destiné au transport de marchandises)

8.2 Matériaux constituant la carrosserie : tube profilé à froid et tôle acier, aluminium ou bois.

8.5 Nombre de portes

8.5.1 Latérales : en option : 1 porte simple battant côté gauche et/ou côté droit (pour carrosserie FOURGON).

8.5.2 Arrière : en option : 1 ou 2 portes battantes (pour carrosserie FOURGON).

8.5.3 Fermetures : fermetures encastrées, cadennassables.

8.6 Emplacement et mode d'ouverture des vitres : sans objet

8.9 Dispositif de protection latérale : 2 barres à section de 30 mm

8.10 Dispositif de protection contre l'encastrement :

8.10.2 Arrière : oui, assuré par la carrosserie à une hauteur inférieure à 55 cm du sol.

9. ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

9.3 Feux de position :

9.3.1 avant : 2 groupés avec les dispositifs réfléchissants (si largeur + 1 m 60)

9.3.2 Latéraux : de 4 à 8 (suivant longueur) groupés avec les dispositifs réfléchissants (si longueur + 6 m)

9.4 Feux de position arrière : 2 groupés

9.5 Indicateurs de changement de direction :

9.5.2 Arrière : 2 groupés

9.6 Feux stops : 2 groupés

9.7 Eclairage de la plaque d'immatriculation : 1 indépendant ou 2 indépendants ou 2 groupés avec les feux de position arrière

9.8 Dispositifs réfléchissants

9.8.1 Avant : 2 indépendants ou 2 groupés avec les feux de position

9.8.2 Arrière : 2 indépendants ou 2 groupés avec les feux de position

9.8.3 Latéraux : de 2 à 8 (suivant longueur) indépendants ou groupés avec les feux de position

9.9 Feux de détresse : fonctionnement simultané des feux clignotants commandés par le véhicule tracteur